

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 15 octobre 2008 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Cloutier.

Sont également présentes monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2008
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de septembre 2008
6. Dépôt de la correspondance
7. Appui à la MRC de Rouville : Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA)
8. Rapport du Comité de transport
9. Commentaires sur la prestation de services en transport
10. Commentaires sur le projet de budget 2009 et de PTI de l'Agence métropolitaine de transport – 2009-2010-2011
11. Boîtes de perception et équipements électroniques intelligents – Achat de quatre (4) boîtes de perception
12. Évolution du dossier relatif aux supports à vélo sur les autobus
13. Acquisition d'abribus – Autorisation de paiement
14. Signature de l'entente entre la MRC Les Moulins et Sobey's
15. Impression des titres de transport pour les six (6) premiers mois de 2009
16. Demande d'interconnexion – Période des Fêtes 2008-2009
17. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A et 35

18. Adoption du règlement numéro 113-11 modifiant l'article 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 11 et 18
19. Adoption du règlement numéro 114-12 modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 25B et de modifier l'horaire du circuit 23
20. Résolution modifiant l'horaire du circuit numéro 15
21. Dépôt des résultats de l'enquête à bord effectuée par monsieur Fernand Courcelles du 20 au 29 septembre 2008
22. Transferts budgétaires
23. Contrat de déneigement 2008-2009
24. Mandat –Inspecteurs accrédités pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la SHQ
25. Mission Pollutec
26. Colloque d'automne des directeurs généraux des MRC du Québec
27. Assemblée des MRC de la FQM
28. MRC métropolitaines – Compétence en aménagement
29. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-066, 1001-067, 1001-069, 1001-074 et 1001-075 de la Ville de Terrebonne
30. Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2008
31. Publicité dans la Revue – Journée internationale des bénévoles
32. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
33. Gestion des cours d'eau
34. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
35. Comité de vigilance
36. Tourisme Lanaudière
37. Conseil de la culture de Lanaudière
38. Projet Hexagone
39. Comité sur le Développement durable

40. Communauté métropolitaine de Montréal
41. Conférence régionale des élus de Lanaudière
42. Conseil régional de transport de Lanaudière
43. Rapport du Comité d'aménagement
44. Prochaine séance
45. Crédit à demande
46. Mandat – Travaux d'électricité au Terminus
47. Amendement à la résolution numéro 6711-09-08 autorisant l'émission de certificats de conformité
48. Examen et approbation des règlements d'urbanisme numéros 1000-006, 1001-076, 1002-002, 1004-004, de la Ville de Terrebonne
49. Nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-22 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne
50. Nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-23 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2005 du ministère de la Sécurité publique
51. Ressource en aménagement du territoire
52. Mandat à Axor Experts-Conseils – Nettoyage du lit du cours d'eau Robinson
53. Appui à la MRC de L'Assomption – Indexation du programme d'aide gouvernementale (PAGTCP) et introduction d'une clause d'ajustement de carburant
54. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins sur le conseil d'administration de l'organisme Éco Nature
55. Demande d'interconnexion – Soirée de Noël de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière (APHVL)
56. Achat de mobilier urbain
57. Période de questions
58. Clôture de la séance

6718-10-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6719-10-08 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6720-10-08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2008

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2008 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

6721-10-08 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 431 497,78\$ pour le mois d'octobre 2008 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer octobre 2008*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-085 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 431 497,78\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6722-10-08 Liste des chèques émis au mois de septembre 2008

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2008 pour un montant de 1 567 591,70\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Septembre 2008*»).

ADOPTÉ

6723-10-08 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Octobre 2008* »).

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé, à la fin juin 2008, l'entrée en vigueur du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA), dont la gestion est sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de ce programme sont à l'effet :

- que celui-ci ne vise que les plans d'eau affectés par la présence d'algues bleu-vert au cours des années 2004-2007, dont, sur le territoire de la MRC de Rouville, seulement une des deux sections de la rivière Yamaska;
- que les MRC et villes hors MRC admissibles au programme doivent s'y inscrire au plus tard le 19 septembre 2008 et que celui-ci se termine le 31 mars 2009;
- que le programme comporte trois volets, soit : l'inventaire des installations sanitaires individuelles situées dans le corridor riverain (300 mètres pour un lac et 100 mètres pour un cours d'eau), leur classification en fonction de leur degré d'impact sur l'environnement et l'élaboration d'un plan correcteur;
- que l'aide financière accordée en vertu du programme est établie en fonction du nombre de plans d'eau affectés;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel programme PAPA ne tient nullement compte des tributaires ou des bassins versants des plans d'eau affectés par la présence d'algues bleu-vert ni des plans d'eau affectés après 2007;

CONSIDÉRANT QUE les échéanciers du programme actuel, qu'il s'agisse du délai d'inscription du 19 septembre 2008 ou de la date de la fin du programme établie au 31 mars 2009, ne tiennent nullement compte de l'approche de la période hivernale 2008-2009, durant laquelle il sera difficile de réaliser l'ensemble des tâches inhérentes à l'inventaire des installations sanitaires individuelles, ni des délais requis pour procéder, dans le cas d'une MRC admissible :

- à la délégation par les municipalités concernées de la compétence nécessaire en matière d'installations sanitaires individuelles;
- et, advenant la nécessité de recourir à des services professionnels pour un contrat supérieur à 25 000\$, à une demande de soumissions publiques requérant la confection d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée en vertu du programme actuel ne tient pas compte du nombre d'installations sanitaires individuelles situées dans le corridor riverain des plans d'eau visés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins tout comme la MRC de Rouville et comme probablement l'ensemble des municipalités du Québec, est grandement préoccupée par la problématique de la présence d'algues bleu-vert dans ses plans d'eau et est en faveur d'un programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert qui soit efficace et applicable, tout en contribuant significativement à l'amélioration de la situation.

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la MRC Les Moulins appuie la MRC de Rouville dans sa demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau :

- d'élargir le *Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert* (PAPA) à tous les tributaires des plans d'eau visés par le programme actuel ainsi qu'aux plans d'eau répertoriés en 2008 comme étant affectés par la présence d'algues bleu-vert;
- de reporter au 31 avril 2009 la date limite d'inscription au programme et au 30 avril 2010 la date de terminaison du programme;
- de revoir les critères servant à établir le montant d'aide financière accordée dans le cadre du programme en prenant en considération le nombre estimé des installations sanitaires individuelles situées dans le corridor riverain des plans d'eau visés par le programme
- de transmettre également cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux députés provinciaux de Masson et Terrebonne.

ADOPTÉ

6725-10-08 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

Commentaires sur le projet de budget 2009 et de PTI de l'Agence métropolitaine de transport – 2009-2010-2011

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente les recommandations des membres du comité de transport concernant les commentaires sur le projet de budget 2009 et de programme triennal d'immobilisations (PTI) 2009-2010-2011 de l'AMT, reçu le 19 septembre 2008.

6726-10-08 Boîtes de perception et équipements électroniques intelligents – Achat de quatre (4) boîtes de perception

CONSIDÉRANT la résolution numéro 5992-11-06 demandant au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus, incluant l'acquisition de boîtes de perception électroniques intelligentes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter de l'équipement pour quatre (4) véhicules supplémentaires ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de Lanaudière de procéder à l'acquisition de quatre (4) boîtes de perception électroniques intelligentes compatibles SIGTIA.

ADOPTÉ

Évolution du dossier relatif aux supports à vélo sur les autobus

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une lettre de madame Anouk Racette, de l'AMT, datée du 26 septembre 2008.

6727-10-08 Acquisition d'abribus – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6565-04-08 adoptée par le conseil de la MRC le 16 avril 2008 autorisant le CRT de Lanaudière à procéder à l'achat regroupé d'abribus ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Mergl, retenue par le CRT de Lanaudière, a procédé à la livraison et à l'installation de douze (12) abribus et de cinq (5) caissons ;

CONSIDÉRANT la facture # 530 transmise à la MRC les Moulins par le CRT de Lanaudière au montant de 96 170,56\$ ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 96 170,56\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-086 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 96 170,56\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-720 «*Acquisition de mobilier urbain*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6728-10-08

Abrogée Signature de l'entente entre la MRC Les Moulins et Sobey's Abrogée par résolution 6940-04-09

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la MRC Les Moulins et la compagnie Sobey's relativement à l'utilisation de son enseigne située sur le terrain de la compagnie Smart Center;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer l'entente entre la MRC Les Moulins et la compagnie Sobey's afin de permettre à la MRC d'utiliser l'enseigne appartenant à la compagnie Sobey's, située sur le terrain de la compagnie Smart Center.

ADOPTÉ

6729-10-08 Impression des titres de transport pour l'année 2009 pour une période de six mois

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 15 octobre 2008 de l'imprimerie J. B. Deschamps inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie J. B. Deschamps inc. pour l'impression des titres de transport pour l'année 2009, pour une période de six mois, pour un montant de 16 682,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-087 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 16 682,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «Transport en commun - Impression des titres-horaires», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6730-10-08 Demande d'interconnexion – Période des Fêtes 2008-2009

CONSIDÉRANT la demande présentée par le Regroupement des Usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers, l'interconnexion entre les MRC de la région de Lanaudière pour une période de un (1) mois, soit du 15 décembre 2008 au 11 janvier 2009 inclusivement ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande d'interconnexion, présentée par le Regroupement des Usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers, l'interconnexion entre les MRC de la région de Lanaudière pour une période de un (1) mois, soit du 15 décembre 2008 au 11 janvier 2009 inclusivement.

ADOPTÉ

6731-10-08 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A et 35

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A et 35 et demande une dispense de lecture.

6732-10-08 Adoption du règlement numéro 113-11 modifiant l'article 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 11 et 18.

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-11 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 11 et 18.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6733-10-08 Adoption du règlement numéro 114-12 modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéros 25B et de modifier l'horaire du circuit 23

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement

QUE soit et est adopté le règlement n° 114-12 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 25B et de modifier l'horaire du circuit 23.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6734-10-08 Résolution modifiant l'horaire du circuit numéro 15

CONSIDÉRANT QU'une MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement

QUE l'horaire du circuit numéro 15 soit modifié afin de devancer le départ de 7 h 27 à 7 h 17.

ADOPTÉ

6735-10-08 Dépôt des résultats de l'enquête à bord effectuée par monsieur Fernand Courcelles du 20 au 29 septembre 2008

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement

QUE les résultats de l'enquête à bord effectuée par monsieur Fernand Courcelles du 20 au 29 septembre 2008 soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉ

6736-10-08 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les transferts budgétaires suivants :

Acquisition d'équipement	2370-725	-160 000\$
Acquisition mobilier urbain	2370-720	110 000\$
Infrastructure	2370-721	50 000\$

ADOPTÉ

6737-10-08 Contrat de déneigement 2008-2009

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Les Entreprises C.D. enr. pour le déneigement du 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la saison 2008-2009 au montant de deux mille dollars (2 000,00\$), excluant les taxes, pour 250 cm. Par la suite, le déneigement sera facturé à un tarif horaire de 90,00\$;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services des Entreprises C.D. enr. soient et sont retenus pour le déneigement du 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la saison 2008-2009, pour un montant de deux mille dollars (2 000,00\$), excluant les taxes, pour 250 cm. Par la suite, le déneigement sera facturé à un tarif horaire de 90,00\$, le tout conformément à la lettre de monsieur Claude Dugas en date du 10 octobre 2008, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6738-10-08 Mandat – Inspecteurs accrédités pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la SHQ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Gougeon agit actuellement à titre d'agent de livraison du Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la SHQ, pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Gougeon ne désire plus agir à ce titre pour les dossiers éventuels ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un (1) inspecteur accrédité pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la SHQ ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Bradner, inspecteur accrédité par la SHQ, s'engage à assumer les responsabilités qui lui sont dévolues dans l'entente concernant le Programme d'adaptation de domicile (PAD) entre la MRC Les Moulins et la SHQ ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les services de Michel Bradner, soient et sont retenus à titre d'inspecteur accrédité dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la SHQ. La rémunération de monsieur Michel Bradner est fixée à 90% du montant prévu dans l'entente concernant le Programme d'adaptation de domicile (PAD) entre la MRC Les Moulins et la SHQ pour l'administration dudit programme.

ADOPTÉ

6739-10-08 Mission Pollutec

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal prévoit un taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles du secteur résidentiel de l'ordre de 60%;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dans les secteurs géographiques de la CMM sont tenues, d'ici décembre 2008, d'évaluer des options régionales d'élimination des déchets;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE madame Denise Cloutier et monsieur Jean-Luc Labrecque soient et sont désignés pour participer à la Mission Pollutec, relative à la gestion des matières résiduelle, qui se tiendra en France du 29 novembre au 6 décembre 2008.

QUE les frais inhérents seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

6740-10-08 Colloque d'automne des directeurs généraux des MRC du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec du 22 au 24 octobre 2008 à l'Hôtel L'Oiselière, à Montmagny ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec les 22, 23 et 24 octobre 2008 à l'Hôtel L'Oiselière, à Montmagny. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-088 émis par le secrétaire-trésorier au montant 270,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière et administrative*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6741-10-08 Assemblée des MRC de la FQM

CONSIDÉRANT QUE le colloque des MRC aura lieu les 3 et 4 décembre 2008 à Québec;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement

QUE monsieur Richard Marcotte soit et est autorisé à représenter la MRC au colloque des MRC de la FQM qui aura lieu les 3 et 4 décembre 2008 à Québec. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-089 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 100,00\$, (poste budgétaire 2110-312, «*Législation - congrès, colloques*»), incluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

MRC métropolitaines – Compétence en aménagement

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une lettre de monsieur Gilles Vaillancourt, président du Caucus des municipalités de la métropole de l'UMQ et maire de Laval, concernant le nouveau partage des compétences en aménagement au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

6742-10-08 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-066, 1001-067, 1001-069, 1001-074 et 1001-075 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation les règlements numéros 1001-066, 1001-067, 1001-069, 1001-074 et 1001-075 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements numéros 1001-066, 1001-067, 1001-069, 1001-074 et 1001-075 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

6743-10-08 Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2008

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement

QUE le rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2008 soit et est accepté pour dépôt.

6744-10-08 Publicité dans la Revue – Journée internationale des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE les élus veulent souligner la Journée internationale des bénévoles qui aura lieu le 26 novembre 2008;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans La Revue pour un montant de 643,75\$, excluant les taxes, pour souligner la Journée internationale des bénévoles.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-090 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 643,75\$, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte du schéma.

Gestion des cours d'eau

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information, un tableau faisant le point dans chacun des dossiers actifs en matière de cours d'eau.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil des discussions tenues lors de sa rencontre avec le ministère de la Sécurité publique et monsieur Réal Hévey, le 16 septembre dernier.

Comité de vigilance

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'ordre du jour de la dernière rencontre du comité de vigilance qui a eu lieu le 24 septembre 2008. La prochaine rencontre aura lieu le 3 décembre 2008.

Tourisme Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des dernières

activités.

#### Comité sur le Développement durable

Madame Denise Paquette étant absente, ce point est reporté à la prochaine séance.

#### Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

#### Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres.

#### Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre du Conseil régional de transport de Lanaudière.

#### 6745-10-08 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

#### Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins est prévue mercredi, le 26 novembre 2008.

#### 6746-10-08 Crédit à demande

CONSIDÉRANT la demande de marge de crédit pour les opérations courantes de 250 000\$ ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'est pas suffisant pour couvrir les besoins d'opérations courantes et d'immobilisations dans l'attente du versement des subventions du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil autorisent un crédit à demande renouvelable jusqu'à concurrence de 1 000 000,00\$ pour financer les besoins d'opérations courantes et d'immobilisations.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soient et sont autorisés à signer tout document relatif à ce financement.

ADOPTÉ

6747-10-08 Mandat – Travaux d'électricité au Terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire installer un panneau d'électricité supplémentaire ainsi qu'une prise électrique supplémentaire au Terminus ;

CONSIDÉRANT les soumissions présentées par monsieur Richard Blais, électricien, au montant de 745,00\$, excluant les taxes, pour le panneau de 60 ampères et de 545,00, excluant les taxes pour la prise électrique, pour un total de 1 290,00\$ ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Richard Blais, électricien, soit mandaté afin de fournir et installer un panneau d'électricité supplémentaire ainsi qu'une prise électrique supplémentaire au Terminus, au montant de 745,00\$, excluant les taxes, pour le panneau de 60 ampères et de 545,00, excluant les taxes pour la prise électrique, pour un total de 1 290,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-091 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 290,00\$, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6748-10-08 Amendement à la résolution numéro 6711-09-08 autorisant l'émission de certificats de conformité

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 6711-09-08 autorisant l'émission de certificats de conformité adoptée le 10 septembre 2008 par le conseil de la MRC afin de retirer les règlements suivants :

- ° Le règlement numéro 1000-006 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne ;
- ° Le règlement numéro 1001-076 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne ;
- ° Le règlement numéro 1002-002 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 de la Ville de Terrebonne ;
- ° Le règlement numéro 1004-004 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 1004 de la Ville de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 6711-09-08 autorisant l'émission de certificats de conformité adoptée le 10 septembre 2008 par le conseil de la MRC soit et est amendée afin de retirer les règlements suivants :

- ° Le règlement numéro 1000-006 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne ;
- ° Le règlement numéro 1001-076 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne ;
- ° Le règlement numéro 1002-002 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 de la Ville de Terrebonne ;
- ° Le règlement numéro 1004-004 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 1004 de la Ville de Terrebonne ;

ADOPTÉ

6749-10-08 Examen et approbation des règlements d'urbanisme numéros 1000-006, 1001-076, 1002-002, 1004-004, de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1000-006, modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 109.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1001-076 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1002-002 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 de la Ville de Terrebonne et le règlement numéro 1004-004 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 1004 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 110.3 et 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1000-006 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-076 modifiant le règlement de zonage numéro

1001 de la Ville de Terrebonne.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1002-002 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 de la Ville de Terrebonne et le règlement numéro 1004-004 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 1004 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

6750-10-08 Nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-22 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-22 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé «Nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-22 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

6751-10-08 Nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-23 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2005 du ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-23 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2005 du ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des

modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé «Nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-23 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

6752-10-08 Ressource en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6193-05-07 autorisant une ressource en aménagement du territoire, soit madame Christine Abdel Malek;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre un terme à la prestation de service de cette ressource;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement

QUE la prestation de service de madame Christine Abdel Malek, visée par la résolution numéro 6193-05-07, prenne fin le 31 octobre 2008.

ADOPTÉ

6753-10-08 Mandat à Axor Experts-Conseils – Nettoyage du lit du cours d'eau Robinson

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

CONSIDÉRANT la demande adressée par la Ville de Mascouche en date du 25 août 2008, demandant d'améliorer l'écoulement des eaux sur un tronçon du cours d'eau Robinson

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être exécutés rapidement;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 15 octobre 2008, transmise par la firme Axor Experts Conseil pour la préparation d'un relevé topographique, des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux au montant de 12 425,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseils pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation au ministère du

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que pour la préparation d'un relevé topographique, des plans et devis et de la surveillance des travaux relativement au nettoyage du lit du cours d'eau Robinson, le tout pour une somme de 12 425,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels datée du 15 octobre 2008 signée par monsieur Denis Courchesne, ingénieur pour la firme Axor Experts Conseil.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2008-092 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 12 425,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Aménagement et urbanisme - Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6754-10-08 Appui à la MRC de L'Assomption – Indexation du programme d'aide gouvernementale (PAGTCP) et introduction d'une clause d'ajustement de carburant

CONSIDÉRANT QUE la subvention obtenue dans le cadre du programme d'aide gouvernementale du transport collectif de personnes dans la MRC Les Moulins est plafonnée depuis le 31 décembre 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus les contributions municipales à l'AMT (Agence métropolitaine de transport) et au CRTL (Conseil régional de transport de Lanaudière) augmentent sans cesse d'année en année et que l'AMT prévoit une augmentation d'environ 14% pour l'année 2009 ;

CONSIDÉRANT le programme d'aide pour l'amélioration des services (PAGASTC) prévoit un remboursement de 50% des nouveaux services mis en place et que cela a pour effet d'augmenter sans cesse les coûts de carburant et les coûts des contributions des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE maintenant, les associations organisatrices de transport collectif (AOT) possèdent dans leur contrat de service avec les transporteurs concernés, une clause d'ajustement de carburant basée sur un taux de référence prévu à leur contrat, occasionnant des coûts additionnels ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement

QUE la MRC Les Moulins appuie les démarches entreprises par la MRC de L'Assomption relativement à l'indexation du programme d'aide gouvernementale (PAGTCP) et introduction d'une clause d'ajustement de carburant.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de L'Assomption, à la Table des préfets des élus de la Couronne Nord et à l'Association des conseils intermunicipaux de transport (ACIT).

ADOPTÉ

6755-10-08 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins sur le conseil d'administration de l'organisme Éco Nature

CONSIDÉRANT QUE la présidente du Conseil d'administration de l'organisme Éco Nature souhaite qu'un représentant de la MRC Les Moulins soit nommé pour siéger au Conseil d'administration de leur organisme;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme œuvre sur le territoire de la Ville de Laval

depuis de nombreuses années et s'implique de plus en plus sur l'ensemble des projets riverains de la Rivière-des-Mille-Îles;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a été impliqué dans les dossiers du parc de la rivière et de la réserve faunique du Ruisseau de feu;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne, de désigner monsieur Éric Gauthier, coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale de la Ville, à titre de représentant de la MRC Les Moulins sur le Conseil d'administration de l'organisme Éco Nature;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC désigne monsieur Éric Gauthier, coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale de la Ville, à titre de représentant de la MRC Les Moulins sur le Conseil d'administration de l'organisme Éco Nature.

ADOPTÉ

6756-10-08 Demande d'interconnexion – Soirée de Noël de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière (APHVL)

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice pour l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la soirée de Noël de ladite association qui se tiendra à l'érablière La Petite Coulée de Saint-Esprit, le 6 décembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande d'interconnexion, présentée par madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice pour l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la soirée de Noël de ladite association qui se tiendra à l'érablière La Petite Coulée de Saint-Esprit, le 6 décembre 2008.

ADOPTÉ

6757-10-08 Achat de mobilier urbain

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de mobilier urbain (paniers à rebuts et bancs) à être installé près des abribus sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Tessier Récréo-Parc, datée du 14 octobre 2008, au montant de 24 645,13\$, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Luc

Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de Tessier Récréo-Parc, datée du 14 octobre 2008, pour l'achat et l'installation de mobilier urbain au montant de 24 645,13\$, incluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-093 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 24 645,13\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-750 « *Achat de mobilier urbain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public.

Aucune interrogation.

6758-10-08 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille,  
Préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier